

OC-16-002	<b>Initier l'administration d'acétaminophène chez l'adulte présentant une réaction fébrile pendant et 4 heures post transfusion d'un produit sanguin</b>	
Version n° 1	Entrée en vigueur : 2018-03	Révisée le : S.O.
<b>Installation(s) :</b> Toutes les installations du CIUSSS MCQ		
<b>Territoire(s) visé(s) :</b> Tous les territoires du CIUSSS MCQ		
<b>Service(s) visé(s) :</b> Tous les services cliniques du CIUSSS MCQ		

<b>Référence à un protocole :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, titre : Si non, voir les directives.
<b>Professionnels visés par l'ordonnance :</b> Le personnel infirmier.
<b>Activités réservées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;</li><li>• Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;</li><li>• Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.</li></ul>
<b>Clientèle visée :</b> Adulte recevant un produit sanguin.
<b>Situation clinique visée par l'ordonnance :</b> Tout usager présentant une réaction fébrile pendant la transfusion et jusqu'à 4 heures post transfusion d'un produit sanguin.

## INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

- Augmentation d'au moins 1°C de la température initiale et :
  - Température buccale entre 38,5°C et 39°C
  - Température rectale entre 39°C et 39,5°C
  - Température axillaire entre 38°C et 38,5°C
- Aucun autre symptôme imputable à la transfusion.

## INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Identifier rapidement la réaction transfusionnelle de type fébrile et en limiter la sévérité.

## **CONTRE-INDICATIONS**

- Allergie connue à l'acétaminophène.
- Acétaminophène reçu dans les 4 dernières heures.
- Problème hépatique connu ou suspecté.

## **LIMITES/ORIENTATIONS VERS LE MÉDECIN**

Ne pas appliquer l'ordonnance collective et se référer au médecin dans les cas suivants :

- Température supérieure à :
  - 39°C buccale
  - 39,5°C rectale
  - 38,5°C axillaire
- Présence d'autres symptômes imputables à la transfusion
- Dose maximale quotidienne atteinte, soit 4 g / 24 heures

## **PARTICULARITÉS**

Pour la clientèle sous chimiothérapie, utiliser le protocole de neutropénie fébrile et éviter toute manœuvre rectale.

## **DIRECTIVES**

- 1- Arrêter la transfusion.
- 2- Garder la veine ouverte avec du NaCl 0,9 %.
- 3- Prendre les signes vitaux de l'utilisateur (TA, pouls, respiration, T°, saturation en O<sub>2</sub>).
- 4- Vérifier la concordance entre l'utilisateur et le produit.
- 5- Se référer à la valeur de la température pré transfusionnelle.
- 6- Évaluer l'état de l'utilisateur selon l'écart entre la température observée et la température pré transfusion (le même mode de prise de température doit être utilisé avant, pendant et après l'administration de produits sanguins). Valider la dernière prise d'acétaminophène, s'il y a lieu.

7- Les critères suivants doivent être observés :

- Augmentation d'au moins 1°C de la température initiale et :
  - Température buccale entre 38,5°C et 39°C
  - Température rectale entre 39°C et 39,5°C
  - Température axillaire entre 38°C et 38,5°C

8- **Si aucun autre symptôme imputable à la transfusion n'est observé**, appliquer l'ordonnance collective.

9- Ordonnance : acétaminophène 650 mg per os ou par voie intra-rectale pour une seule dose.

10- Après l'administration de l'acétaminophène, **reprendre immédiatement** la transfusion avec une surveillance étroite.

11- Reprendre la température après 60 minutes. Si persistance de celle-ci, se référer au médecin.

12- Déclarer la réaction à l'aide du formulaire AH-520 « RAPPORT D'ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE ASSOCIÉ À LA TRANSFUSION ».

13- **Documenter l'ordonnance collective :**

- Sur la feuille d'ordonnance, inscrire le nom du médicament, la dose, la voie d'administration, ainsi que le titre et le numéro de l'ordonnance collective. Signer ensuite l'ordonnance.
- Inscrire le médicament reçu et l'heure d'administration sur le formulaire d'administration des médicaments.
- Sur la feuille de notes d'observations de l'infirmière, inscrire les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective, ainsi que les résultats observés.

## MÉDECIN RÉPONDANT

- Si d'autres symptômes ou manifestations cliniques apparaissent, l'infirmière doit se référer au médecin.
- Si la fièvre persiste plus de 60 minutes après l'administration de l'acétaminophène, le médecin doit en être avisé.
- En présence de contre-indications, aviser le médecin qui décidera de la marche à suivre.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Guide de déclaration des événements indésirables associés à la transfusion de produits sanguins, INSPQ, juillet 2016.

Transfusion Reactions, 4<sup>th</sup> Edition, AABB, 2012

Transfusion Therapy: Clinical Principles and Practice, 3<sup>rd</sup> Edition, AABB, 2011

## APPROBATION / ADOPTION

<b>ÉLABORATION</b>	Nancy Demers, chargée clinique de sécurité transfusionnelle	
<b>COLLABORATION</b>	Sophie Beaudoin, conseillère-monitrice Direction adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers Dr Pierre Blanchette, hémato-oncologue, directeur régional de la banque de sang et président du comité régional de médecine transfusionnelle Julie Montour, pharmacienne	
<b>ANNULE ET REMPLACE</b>	CSSSAE	S.O.
	CSSSBNY	S.O.
	CSSSD	OC-MT-CSSSD-70
	CSSSE	S.O.
	CSSSHSM	OC-MED-9 – Administrer de la médication selon le type de réaction lors de réaction transfusionnelle
	CSSSM	S.O.
	CSSSTR	OC 1085 – Initier l'administration d'acétaminophène chez l'adulte présentant une réaction fébrile pendant et 4 heures post-transfusion d'un produit sanguin
	CSSSVB	S.O.
	Agence	S.O.
	CJMCQ	S.O.
	CRDITED	S.O.
	Domrémy	S.O.
InterVal	S.O.	
<b>APPROUVÉE PAR :</b>	<b>Approbation électronique</b> Élise Leclair Directrice adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et prévention des infections	2018-01-23
	<b>Approbation électronique</b> Dr Christian Carrier Chef de département de biologie médicale	2018-01-30
	<b>Approbation électronique</b> Alain Bureau Chef du Département de pharmacie (si médication)	2018-02-01
<b>ADOPTÉE PAR :</b>	<b>Original signé</b> Dr Jocelyn Gervais Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2018-03-22